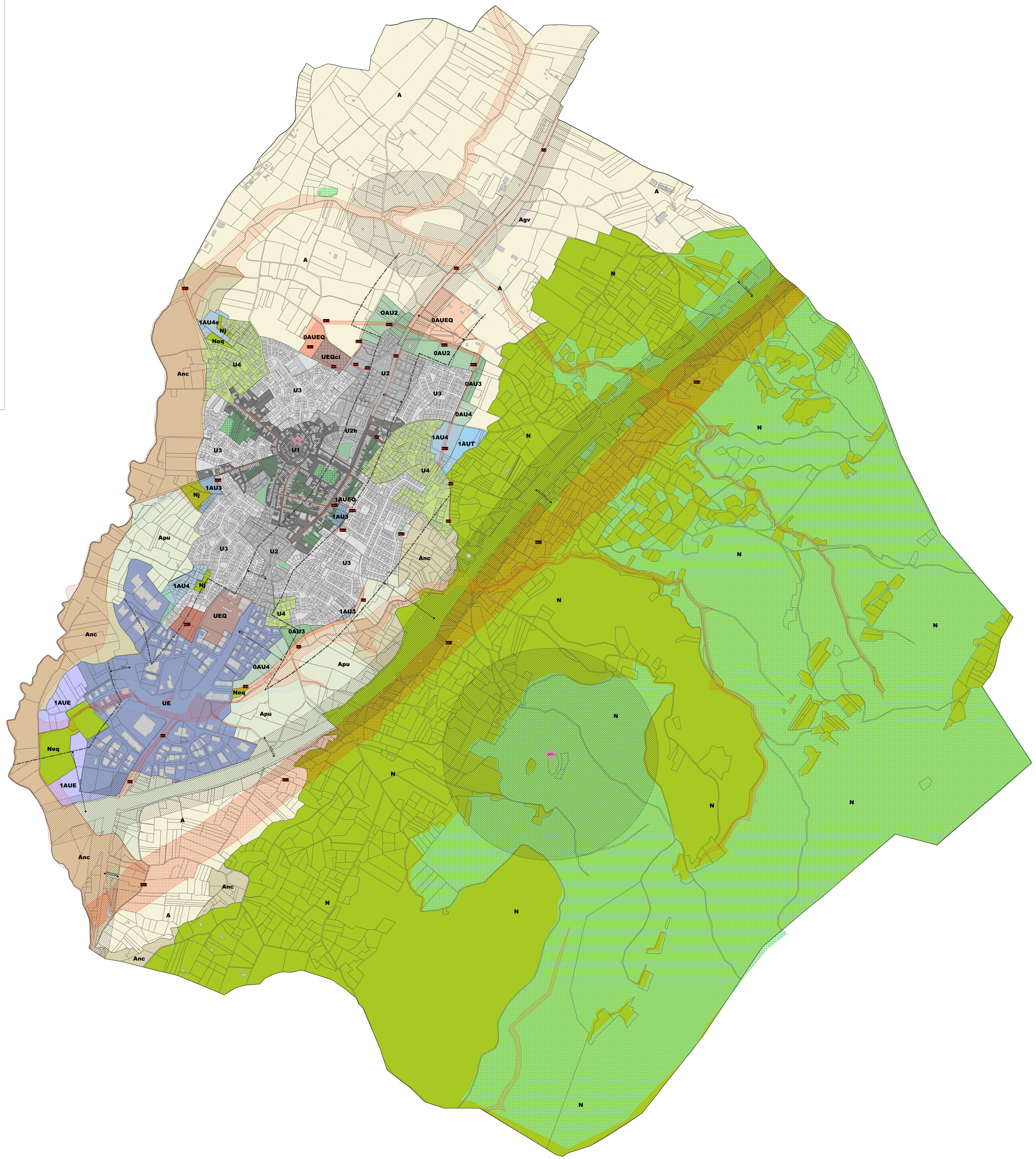


LEGENDE DU PLAN DE ZONAGE PLU

- Zones U1 > Centre-ville historique et faubourgs attenants
- Zones U2 > Périphérie proche du centre-ville
- Zones U2h > Périphérie proche du centre-ville avec hauteurs particulières
- Zones U3 > Quartier à majorité pavillonnaire moyennement dense
- Zones U4 > Quartier à majorité pavillonnaire paysager
- Zones UE > Zones économiques et d'activités
- Zones UEQ > Secteurs dédiés aux équipements publics
- Zones AU2 > Secteurs urbains mixtes et centraux à urbaniser
- Zones 1AU3 > Secteurs urbains résidentiels à urbaniser
- Zones 0AU3 > Secteurs urbains bloqués résidentiels à urbaniser
- Zones 1AU4 > Secteurs urbains résidentiels paysagers à urbaniser
- Zones 0AU4 > Secteurs urbains bloqués résidentiels paysagers à urbaniser
- Zones AUEQ > Secteurs à urbaniser à moyen terme dédié aux équipements publics
- Zones AUT > Secteurs urbains touristiques à urbaniser
- Zones AUE > Secteurs économiques à urbaniser
  
- Zones N > Zones naturelles
- Zones Nj > Zones naturelles dédiées aux jardins privatifs ou partagés
- Zones Neq > Zones naturelles dédiées aux équipements à vocation environnementale
  
- Zones A > Zones agricoles
- Zone Agv > Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL) pour l'accueil des gens du voyage
- Zones Apu > Secteurs aux abords des espaces urbanisés de la commune
- Zones Anc > Secteurs agricoles non-construcibles (risque feu de forêts)
  
- Zones inondables du Plan de Prévention des Risques Inondation (Zones BU, ZP1)
- Zones inondables du Plan de Prévention des Risques Inondation (Zones RN, RP, RU)
- Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée de l'infrastructure
- Emplacements Réservés
- Monuments Historiques
- Patrimoine bâti classé au titre du L.151-19 (bâtiments et/ou façades urbaines)
- Espaces Boisés Classés
- Protection des coeurs d'îlots paysagers (constructibilité limitée - cf règlement)
- Recus d'inconstructibilité / servitudes



**1<sup>ère</sup> Modification du Plan Local d'Urbanisme**

**4b1 // PLAN DE ZONAGE GÉNÉRAL**  
 éch : 1 / 7500ème

Dossier approuvé le : 29 juin 2021  
 (cachet de la mairie + signature du Maire)